

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

N°073

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 38

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 AVRIL 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 15 avril**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 9 avril 2021, s'est réuni à l'Embarcadère à 18h30 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, GRANVORKA Princesse, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

DESCAMPS Christiane, CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, GILLY Jean Paul, ANQUETIL Marie Amelie, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : NIFEUR Nadege.

Représentés par :

Monsieur Thierry AUGY

Monsieur Samuel MARTIN

Madame Solene DA SILVA

Madame Kourtoum SACKHO

Madame Maryse EMEL

Monsieur Miguel MONTEIRO

Monsieur Cédric SCHROEDER

Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ

Madame Maria Elisabete GONCALVES  
PEIXOTO

Monsieur Philippe ALLAIN

Madame Mizgin OZHAN

Monsieur Pierre SACK

Monsieur Gilbert FAUCHEUX

Monsieur Damien BIDAL

Madame Katalyne BELAIR

Monsieur Sofienne KARROUMI

Madame Safia BOUCHA

Monsieur Jean jacques KARMAN

Madame Fatima YAOU

Monsieur Pierre yves NAULEAU

Madame Meriem DERKAOUI

Monsieur Anthony DAGUET

Monsieur Zishan BUTT  
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR  
Madame Soizig NEDELEC

Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Anthony DAGUET

---

Secrétaire de séance : Mme Véronique DAUVERGNE

---

Direction Générale Adjointe Ressources/ Direction des Achats et  
Commande Publique/Commande Publique

**OBJET : Acquisition de kits de fournitures scolaires à distribuer aux élèves des écoles élémentaires pour les rentrées de 2021/2022 et de 2022/2023.**

**Approbation du projet d'accord-cadre**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jose LESERRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L2123-1, R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique ;

Vu l'article 4 du guide des procédures adaptées approuvé par le Conseil Municipal du 29 juin 2017 ;

Vu le projet d'accord-cadre ;

Vu le budget communal ;

Considérant le souhait de la municipalité de relancer une procédure concernant l'acquisition de kits de fournitures scolaires à distribuer aux élèves des écoles élémentaires pour les rentrées de 2021/2022 et 2022/2023 ;

Adoption à l'unanimité par 52 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet d'accord-cadre à bons de commande relatif à l'acquisition de kits fournitures scolaires pour les rentrées de 2021/2022 et 2022/2023.

L'accord-cadre sera passé pour une période allant de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2021, renouvelable par reconduction expresse, une fois au maximum, par une période d'un an. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2022.

Les fournitures, objet de l'accord-cadre, feront l'objet de bons de commande, susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes sur la durée totale de l'accord-cadre conformément aux dispositions des articles R2162-13 et R2162-14 du Code de la commande publique :

**Montant minimum** : sans minimum      **Montant maximum** : 106 500 € HT

Le montant maximum annuel ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

Les prix seront appliqués aux quantités réellement exécutées, sur la base, soit des prix du bordereau des prix unitaires (B.P.U), soit des tarifs remisés des catalogues, pour les fournitures hors bordereau.

**DIT** que l'accord-cadre comportera deux prestations supplémentaires que les

candidats devront obligatoirement chiffrer dans leurs offres financières à savoir :

- La mise en sac et la distribution dans les écoles
- La fourniture de cahiers de texte et d'agendas

Ces prestations supplémentaires seront levées, ou non, par le pouvoir adjudicateur au moment de la notification de l'accord-cadre.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montreuil - 7 rue Catherine Puig - 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte.

**Reçue en préfecture le : 26/04/21**

**Accusé en préfecture :**

**93-219300019-20210415-Imc120043-DE-1-1**

**Publiée le : 26/04/21**

**Certifiée exécutoire : 26/04/21**

Le Maire,

Karine FRANCLET

